

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
PARTE	
En un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	

ou s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT PAÏES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 22 AOUT

HOURRAH !

Hourrah ! dit le *Journal d'Indre-et-Loire*. Wilson est élu, Delahaye est battu ! La corruption est victorieuse, l'honnêteté publique est terrassée !

Delahaye est battu, honorablement battu, tombé sur la brèche qu'il avait ouverte, fidèle aux engagements qu'il avait pris, fidèle à son passé de dévouement et d'audace.

M. Muller est écrasé, et personne n'osera dire que sa défaite ne soit honorable aussi, sous la scandaleuse popularité de Wilson.

Du Saussay subsiste, opposant encore à la toute-puissance d'une fortune vraiment féodale sa seule fidélité à ses promesses, son seul passé, qui donne un rare exemple d'honnêteté politique.

Nos candidats, partis en campagne sans illusions, gardent tout le mérite de la lutte soutenue bravement jusqu'au bout, sans défaillance, et par devoir. Ils n'ont pas été déçus.

M. Delahaye savait, et les autres comme lui, combien d'électeurs, et quels électeurs avaient été rayés des listes par les Commissions électorales. Ils savaient tous quelle pression formidable serait exercée contre eux ; ils calculaient, en ce temps où règne la fraude, ce que la fraude pouvait leur enlever. Je le répète, ils n'ont pas été déçus, car leur vaillante attitude n'était qu'un suprême appel adressé à toutes les énergies, un dernier exemple donné par les chefs aux soldats à la veille de la bataille.

M. Delahaye n'a rien à regretter. Le parti conservateur en Chinonais était si compact, si uni autour de lui, si fidèle et si dévoué, qu'il n'a pas hésité à refuser une circonscription où son succès était assuré, pour

continuer la lutte si honorablement commencée.

Il a été récompensé de son effort.

La faible majorité obtenue par son adversaire, grâce aux abstentions regrettables de quelques communes — et notamment de Cinq-Mars — grâce surtout à la pression officielle et à certaines manœuvres frauduleuses que nous ne manquerons pas de signaler, ce succès si péniblement acheté d'une part, cette défaite si honorable de l'autre, témoigne de l'esprit conservateur des populations chinonaises, et de la résistance dont elles sont capables.

M. Delahaye emporte de ces quatre années pendant lesquelles il a été en contact avec ces vaillantes populations les plus réconfortants souvenirs, et les plus solides amitiés.

Un jour viendra, nous en avons la ferme confiance, où, dans le sillon qu'il a si profondément creusé, les germes jetés par lui lèveront et porteront des fruits.

En attendant, que nos adversaires se réjouissent d'un insuccès qui couvre le passé, et semble protéger l'avenir des chéquards et des corrompus.

Leur joie peut être complète ; Wilson triomphe et, pour compléter le tableau, Rouvier est élu !

Qu'ils se hâtent de la savourer, car bientôt peut-être, après quelques mois ou quelques années de repos, ils retrouveront, soit en Chinonais, soit dans une autre circonscription, le même lutteur et le même combat.

La caractéristique des résultats électoraux de dimanche en Indre-et-Loire est une double honte :

1° L'échec de M. Delahaye, le vengeur des victimes du Panama.

2° L'élection de M. Wilson ! !

INFORMATIONS

MAJORITÉ DE GOUVERNEMENT

On pense qu'il y a d'ores et déjà une majorité de gouvernement.

Le *Journal des Débats* avait publié, avant les élections, une liste de candidats d'où étaient exclus les membres de la Droite qui n'avaient pas fait acte d'adhésion à la République, et tous les radicaux ou socialistes avérés.

Or, dès le premier tour, 200 noms de cette liste sont sortis de l'urne.

Ajoutons 60 membres réélus de la Droite, qui n'ont nullement l'intention de faire de l'opposition de parti pris, et voilà bien une majorité de gouvernement.

Les ballottages ne peuvent que la fortifier. Reste à savoir où en sera placé l'axe.

Sera-ce vers M. Cavaignac ? plus loin à gauche probablement.

Nous ne croyons pas que la majorité commette tout de suite de grosses folies, elle craint les radicaux et les socialistes.

LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

Des résultats connus du scrutin du 20 août, M. Ranc tire la conclusion suivante dans *Paris* :

« En résumé, on peut induire des résultats acquis que le suffrage universel a répondu à la question qui lui était posée en envoyant à la Chambre une majorité progressiste, peut-être plus à gauche que les précédents et qui, en tous cas, ne pactisera jamais avec la droite. »

TROUBLES A ROUBAIX

A Roubaix, des bagarres se sont produites pendant le dépouillement du scrutin.

Une bande d'individus s'est rendue au Cercle de l'Union en criant : « A bas la Patrie ! »

Un des membres du Cercle ayant crié :

« Vive la Patrie ! » a été repoussé et bousculé par la foule.

Plusieurs coups de revolver ont été tirés, une personne a été légèrement blessée, une autre a reçu une balle en plein front. Sa blessure est très grave ; l'état du blessé est désespéré.

NOS GÉNÉRAUX

On annonce que le général de cavalerie marquis d'Espeuilles est inscrit sur la liste d'aptitude au commandement d'un corps d'armée.

Le bruit court que le général comte de Boissdenemets, atteint par la limite d'âge le 26 août, sera remplacé au 16^e corps, à Montpellier, par le général Fabre, qui a si correctement rempli sa récente mission en Italie pour l'inauguration de l'ossuaire de Palestro.

AU SIAM

Le représentant du gouvernement siamois a reçu M. Le Myre de Villers, ministre plénipotentiaire de France, avec de grands honneurs et a assuré notre envoyé des sentiments affectueux du Siam pour la France.

La réception a été très brillante.

A ROME

Un arrêté du ministre de l'intérieur suspend de leurs fonctions, à la suite des incidents qui se sont produits devant l'ambassade de France : le préfet de Rome, M. le sénateur Calenda, le directeur de la police de Rome, M. Sandri, et l'inspecteur de police du quartier dont dépend le palais Farnèse, M. Magnetti.

Un autre arrêté nomme une commission d'enquête chargée d'établir les responsabilités des fonctionnaires, civils et militaires, qui n'ont pas exécuté les instructions qu'ils avaient reçues pour maintenir l'ordre public.

MANIFESTATIONS ANTI-FRANÇAISES

On télégraphie de Rome :

« Des manifestations anti-françaises ont eu

Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Rivaux
(Suite)

Il avait déjà ôté son chapeau et salué du plus loin qu'il avait aperçu le vieillard.

— Je suis tout confus, mon amiral, dit-il, mais vous me demandez la seule chose qu'il ne soit pas en mon pouvoir...

M. de Cordouan l'interrompit.

— C'est à monsieur le juge d'instruction que j'ai l'honneur de parler ?

— A lui-même, mon amiral.

— Je croyais que les juges d'instruction avaient tout pouvoir sur leurs prisonniers.

— C'est vrai, mon amiral... Mais ici le cas est grave... L'instruction de l'affaire est à peine commencée... M. de Cordouan est au secret.

— Pourquoi l'avez-vous mis au secret ? Pour qu'il ne communique avec personne ? Pour qu'il ne puisse pas, dans l'intérêt de sa défense, donner des ordres à quelque complice, faire disparaître quelques pièces compromettantes ?

— Ordinairement, en effet, c'est pour cela qu'on isole les accusés...

— Me croyez-vous capable, moi le vice-amiral de Cordouan, si mon petit-fils est coupable, de l'aider à se justifier ?

— Non, mon amiral, fit le magistrat interloqué.

— Que redoutez-vous donc ? Et qui vous empêche de m'autoriser à le voir ? Vous ne croyez pas non plus que je l'aide à fuir et à se soustraire au châtement qu'il mérite, s'il a vraiment commis le crime dont on l'accuse ?

— Non, mon amiral...

— Vous faut-il donner ma parole que je ne l'aiderai en rien, que je ne ferai rien qui puisse nuire à votre instruction ?... Et si je vous donne cette parole, y croirez-vous ?...

Le juge, très ému du ton et de la physionomie du vieillard, se tourna, pour toute réponse, vers le greffier.

— Laissez entrer l'amiral, commanda-t-il.

Et il s'éloigna en s'inclinant profondément.

XVII

Pierre avait saisi le fauteuil de son maître... Il fit signe à un des gardiens de l'aider et ils entrèrent dans la prison, pendant qu'un autre

gardien, muni d'un trousseau de clefs qui sonnaient lugubrement, marchait devant eux... L'amiral, lorsqu'il eut passé le seuil, ressentit une impression étrange... Une odeur indéfinissable, une odeur de renfermé et de moisissure, prenait aux narines dès le vestibule... Le jour, qui tombait, avait une lueur grise toute particulière, tamisé par les vitres ternes. Les pas sonnaient sur les larges dalles de pierre. On longea la greffe, sur le seuil duquel les employés étaient venus, attirés par la curiosité ; puis le gardien, qui portait les clefs, ouvrit une première porte et le cortège s'engagea dans les couloirs étroits, aux murs peints de couleur d'ocre sale et sur lesquels s'ouvraient les portes sinistres des cellules, percées de guichets sombres et dont on voyait les verrous énormes ; ces portes derrière lesquelles gémissaient ou se cabraient de colère tous les malfaiteurs de Bordeaux, derrière lesquelles tout ce qu'il y avait de bas, de misérable, de flétri dans la Gironde avait été enfermé...

Et M. de Cordouan pensait que c'était derrière une de ces portes, numérotées de gros chiffres comme les maisons infâmes, qu'était détenu en ce moment son petit-fils, le dernier des Cordouan.

Il ne parlait pas. Il avait le cœur trop serré. Et on n'entendait dans le couloir sonore que le bruit des pas de ceux qui le portaient et du gardien qui les guidait et le tintinnabement éternel des clefs énormes que ce dernier tenait à la main.

A ce moment, Edgar de Cordouan était plongé dans l'état d'abattement, de prostration que nous avons décrit.

Il ne pensait plus à rien ni à personne, son regard hébété fixé sur les dalles de sa cellule.

Aussi eut-il un sursaut brusque quand il entendit, dans le couloir, des pas s'approcher de sa cellule, puis une clef entrer dans la serrure.

Il se leva, surpris.

Que lui voulait-on encore ? L'interroger à nouveau, lui faire répéter pour la dixième fois ce récit du crime auquel personne ne croyait ?

La clef tourna avec un bruit sec de ferraille, puis le verrou grinça dans sa tringle et la porte s'ouvrit.

Edgar eut un mouvement de recul et d'épouvante. Il avait deviné plutôt que vu le fauteuil, l'amiral, Pierre.

lieu dans plusieurs villes d'Italie. Les fenêtres de l'ambassade française à Rome ont été brisées. L'écusson du consulat français a été brûlé. Les voitures de la Compagnie française des tramways à Gènes ont été brûlées.

» La ville de Rome a repris aujourd'hui son aspect habituel.

» La police garde l'ambassade française. »

A AYGUES-MORTES

On télégraphie d'Aygués-Mortes :
« Le calme renaît. Les ouvriers reprennent leur travail. »

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 21 août 1893.

Les séances et les semaines se succèdent sans qu'aucun fait nouveau vienne en couper la monotonie. Toutefois, la fermeté de la rente française forme un contraste frappant avec l'allure générale du marché.

Le 3 0/0 termine à 99.35; le 4 1/2 s'affaiblit tous les jours et reste à 104.20.

L'Italien a baissé de près de deux points en huit jours; on le cote à 84.80. Le gouvernement est aux abois. En juillet dernier il n'a pu payer que 95,000 fr. sur le chiffre de 75 millions auquel s'élève les pensions anciennes à servir. De là à appliquer le même système aux rentiers, il n'y a qu'un pas. Qui pourrait affirmer qu'il ne sera pas franchi?

Influencée par la mauvaise tenue de l'Italien et par la tension du change à 20.25, l'Extérieur d'Espagne finit en faiblesse à 62 3/4.

Les sociétés de crédit ont peu varié, sauf la Banque de France qui revient à 4,425.

Le Crédit Foncier s'est traité de 960 à 962. Les obligations foncières et communales attirent les capitaux de placement. Au point de vue des garanties, elles ne le cèdent en rien aux rentes françaises et aux obligations des chemins de fer.

Le Comptoir National d'Escompte est tenu à 482.50. D'après son bilan au 31 juillet, les comptes de chèques, les comptes courants créditeurs et les différents chapitres dans lesquels se reflète l'intervention de sa clientèle, accusent les mêmes chiffres importants et donnent la mesure de la confiance qu'inspire cet établissement.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 775.

La Société Générale fait bonne contenance à 467.50.

L'action des Immeubles de France se présente à 495, en hausse de 5 fr. Les obligations 3 0/0 ont progressé à 377.50 et les 4 0/0 à 468.

En banque, l'obligation des Cales de Radoub et Corderies Parisiennes se négocie à 433. Ses bénéficiaires sont appelés à grossir du fait des commandes importantes que lui a valu l'exposition de ses produits au Palais de l'Industrie.

L'action de Kébao est en hausse à 635; la part a monté à 537.50. La richesse minière des Charbonnages de la société est immense; ses produits sont recherchés par les navires de guerre et ceux de la compagnie des Messageries Maritimes. L'extraction actuelle de 300,000 tonnes est insuffisante pour satisfaire toutes les demandes et il devient nécessaire de la développer.

L'action de la Calédonie se négocie couramment. On sait que le dividende de 25 fr. par action est garanti par des compagnies anglaises d'assurance.

Mais, avant qu'il eût pu ouvrir la bouche, son grand-père était apparu dans la cellule, devant lui.

Il n'avait pas dit un mot, ni fait un geste.

Pierre, qui aimait Edgar, qui l'avait fait jouer tout petit, s'était détourné avec des larmes dans les yeux.

— C'est vous, grand-père, vous ! fit le malheureux jeune homme.

Et il allait se jeter en sanglotant dans les bras du vieillard.

D'un geste, celui-ci l'arrêta, d'un geste glacé, qui perça le cœur du malheureux; puis, se tournant vers les gardiens et Pierre, l'amiral leur dit d'un ton d'autorité, du ton d'autorité qu'il avait autrefois à son bord :

— Laissez-nous !

Les trois hommes s'inclinèrent et sortirent.

Il y eut entre le grand-père et le petit-fils, quand ils se trouvèrent seuls, quelques secondes de silence ému, solennel.

L'amiral, qui ne voulait pas faire montre d'attendrissement, était trop touché pour pouvoir parler.

Et Edgar avait si grand-peur de ne pas convaincre le vieillard, de lire sur son visage cette incrédulité qu'il avait vue sur la physionomie

L'obligation du Chemin de fer National de l'Equateur cote 165.

On est à 420 sur l'obligation des Chemins Economiques.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 22 AOÛT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 25°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	754 ^m / _m	+ 30°
Hausse	4 ^m / _m	
Baisse	» ^m / _m	
Température minima de la nuit		+ 15°

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Le Ministre de la guerre a décidé, le 18 août courant, que les élèves officiers appartenant aux régiments de cavalerie qui ont été admis à suivre, du 10 octobre 1893 au 31 août 1894, les cours de l'École d'application de cavalerie en qualité d'élève officier, seront mis en route par les voies ferrées de manière à être rendus à Saumur le 9 octobre prochain.

Ils devront arriver à l'École montés, à l'exception de ceux qui appartiennent à des corps pourvus de chevaux entiers, à des compagnies de cavaliers de remonte ou à des écoles militaires.

A leur arrivée à l'École, tous les sous-officiers élèves officiers seront, par application de l'article 14 du décret du 25 mai 1883, remis dans l'emploi de maréchal des logis; ils seront remplacés dans les emplois spéciaux (adjudant, maréchal des logis chef ou fourrier) dont ils peuvent être pourvus à leurs corps et placés comme maréchaux des logis dans un escadron ou mis à la suite dans les conditions de la note ministérielle du 1^{er} juillet 1887.

Les conseils d'administration devront se conformer aux instructions en vigueur pour ce qui a trait aux effets à emporter par les sous-officiers élèves-officiers.

Les chevaux amenés à Saumur ne devront pas avoir plus de 9 ans et devront être en état de satisfaire convenablement aux obligations du cours.

Atelier d'arçonnerie de Saumur

Le Ministre de la guerre vient de donner des ordres à chacun des chefs de corps des armes de la cavalerie, de l'infanterie et de l'artillerie pour qu'ils lui adressent directement, avant le 31 août courant (bureau des remontes), un état nominatif des hommes de leur régiment exerçant les professions de chaudronnier, forgeron, serrurier, ajusteur, menuisier, char-

pentier, sellier et bourellier qui présenteraient l'aptitude nécessaire pour être employés aux travaux de l'Atelier d'arçonnerie de Saumur.

Cet état ne devra pas comprendre de militaires libérables prochainement.

Les chefs de corps ne devront proposer que des ouvriers faits et sérieux, afin d'éviter les non-valeurs et le renvoi à leurs corps d'ouvriers incapables.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Poulet, président du Tribunal civil de Segré, ancien avoué à Saumur.

Il sera inhumé aujourd'hui au cimetière de Saumur; la levée du corps se fera à 4 heures et demie, à la gare d'Orléans.

PROTESTATION

DU GROUPE D'ÉTUDES SOCIALES DE SAUMUR (PARTI OUVRIER)

Les membres du groupe d'études sociales, formant le parti ouvrier, nous font parvenir une lettre dans laquelle ils désapprouvent la lettre de faire-part concernant M. Allain-Targé, signée : CHICOTEAU, et à laquelle ils déclarent être complètement étrangers.

Une réunion extraordinaire du groupe aura lieu, à ce sujet, jeudi soir.

Les tramways saumurois

Encore, et dut-on s'attirer une fois de plus les sarcasmes d'hommes forts, nous allons en parler un brin, de ce railway, terre-neuve des chroniqueurs en détresse, dirait le *Patriote*.

On nivelle actuellement la place de la Gare. Les rails et tous les accessoires de ce qui devait être une station, sont enlevés. Mais il reste encore la maisonnette!

Allons, messieurs de l'administration, un bon mouvement! Donnez à cet édifice sa véritable destination consacrée par un usage constant, et vous serez au moins approuvé de ceux que la nécessité la plus impérieuse force à... un moment de recueillement.

CORRESPONDANCE

On nous écrit de Vihiers :

« Je tiens à vous signaler l'attitude inconcevable de notre maire, au dépouillement du scrutin. Il s'est conduit d'une façon déplorable. Quelques brailards ayant hué un certain candidat qui n'était pas de leur goût, le maire a pris fait et cause pour eux et, en quelques paroles grossières, entrecoupées par le manque d'habitude de parler en public, il a injurié ce candidat et en même temps les habitants de Vihiers qui ont voté pour lui. Un mastroquet, perruquier à l'occasion, est venu serrer la main du maire, et lui a offert un bouquet...

L'amiral poussa un soupir de soulagement.

— Je le savais bien, moi ! murmura-t-il.

Edgar eut un sursaut de joie.

— N'est-ce pas que vous n'aviez pas cru ?

— Pierre m'en est témoin ! Un Corjouan n'assassine pas.

— Une femme, grand-père ! pensez donc ! on m'accuse d'avoir assassiné une femme !

L'amiral prit la main du jeune homme.

— Tu n'as plus besoin de te défendre avec moi, Edgar ; j'ai lu ton innocence dans tes yeux, dans ton attitude, dans ta voix.

Le jeune homme s'était enfoncé le visage dans le sein du vieillard, et il sanglotait bruyamment sans pouvoir prononcer d'autres paroles que celle-ci :

— Ah ! grand-père ! grand-père !

L'amiral, qui voulait rester digne, avait de la peine à ne pas partager son émotion et ses larmes.

— C'est donc entendu entre nous, dit-il en s'efforçant de maîtriser son attendrissement. Nous n'y reviendrons plus. Il ne s'agit plus maintenant que de convaincre les autres.

— Hélas ! soupira le malheureux Edgar.

— Ce sera difficile ?

« Allons, M. le Maire, vous jouez le grand jeu, vous voulez vous refaire un peu ; permettez-moi de vous donner un conseil : on a besoin de tout le monde, ne criez sur personne, n'insultez pas une partie de vos administrés ; celui sur lequel vous avez crié sera peut-être un jour député. Qui sait si vous n'aurez pas besoin de lui pour obtenir quelque chose ?

» UN ÉLECTEUR. »

Assemblée de Gennes

Le maire de la commune de Gennes prévient le public que l'assemblée de Gennes, dite *Saint-Louis*, aura lieu dimanche 27 août.

Les marchands étalagistes y trouveront place et protection.

Il y aura feu d'artifice et retraite au flambeau par la fanfare de Gennes.

L'élection de Chinon

LEURS MOYENS. — CORRUPTION. — LE FAUX. — LE COUP DES PARALYTIQUES. — LE DISCOURS DE M. NIOCHE.

« Qui veut la fin, veut les moyens. » Ce proverbe pratique a été compris par M. Leffet, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

Nous avons relevé de curieuses anecdotes électorales qui prouvent surabondamment que la loyauté de ce soldat, dont on a fait si grand tapage, ne s'est pas montrée intransigeante.

En voici quelques-unes qui ne manquent pas de saveur.

M. Lehec, maire d'Antogny, ne sera certainement pas poursuivi pour corruption électorale en vertu de l'article 38 du décret organique du 2 février 1852.

M. Lehec est riche. Il a de nombreux débiteurs. Parmi ces débiteurs, se trouvent des électeurs influents, capables de déterminer dans leurs hameaux la majorité. M. Lehec a parcouru les hameaux et visité ses débiteurs. A chacun, il a tenu à peu près ce langage : « Mon ami, si nous n'avons pas la majorité chez vous, je vous enverrai l'huissier. »

Nous constatons le fait pour l'édification de nos amis et l'honneur de M. Leffet. Car nous savons fort bien que M. Lehec n'a rien à craindre, la loi n'étant pas faite, par ce temps d'égalité et de justice, pour les adversaires de M. Delahaye.

On nous dit qu'à la Chapelle-sur-Loire, l'affiche suivante était apposée :

« Électeurs de la Chapelle, vous êtes trop bêtes pour qu'on vous donne des bulletins de vote, c'est du foin qu'il vous faut. Signé, J. Delahaye. »

Si, comme nous en sommes convaincu, le fait est exact, nous agissons énergiquement.

Nous n'avons pas la pensée d'atteindre M. Leffet dans son élection, mais M. Delahaye est

— Impossible, grand-père.

— Impossible ? fit le vieillard sursautant.

— Vous allez vous en rendre compte vous-même.

Et le jeune homme fit à l'amiral le récit des événements douloureux que nos lecteurs connaissent.

(A suivre.)

Dernier écho des réunions électorales :

Le candidat, un radical forcené, mangeur de prêtres, etc., etc., après avoir péroré pendant trois longues heures sur la politique qu'il défendra devant la Chambre, ajoute, pour décider les suffrages des amis, qu'il est un des maîtres de la franc-maçonnerie, affilié à la loge du Parfait-Secours.

Un électeur agacé :

— Quel dommage qu'il ne soit pas de la loge du Parfait-Silence !

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 20 Août 1893

Versements de 58 déposants (14 nouveaux), 30,400 fr.

Remboursements, 40,490 fr.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

décidé à porter plainte contre ceux qui ont commis ce faux et qui en ont fait usage, à rechercher les responsabilités et à obtenir la réparation qui lui est due.

Que pense le loyal soldat que M. Leflet prétend être des procédés de ses agents ?

On avait convoqué le ban et l'arrière-ban des électeurs. Les impotents, les paralytiques, dans toutes les communes, et notamment à Cinq-Mars et à Langeais, ont été arrachés à leur lit de douleurs.

On comprend le devoir électoral, chez les amis de M. Leflet.

A Langeais, on a pu voir se diriger vers la salle du scrutin un pauvre vieux, incapable de se traîner, de savoir même ce qu'il faisait.

Il demandait aux agents qui l'accompagnaient : « Est-ce à l'hôpital que vous me conduisez ? »

Arrivé devant le bureau, il est tombé de tout son long. Il a fallu le relever, le porter jusqu'à l'urne et lui mettre un bulletin dans la main.

Liberté du suffrage !

M. Leflet se pique de courtoisie, il l'a dit et l'a fait dire.

Mais n'osant attaquer, injurier et diffamer lui-même ses adversaires, il a pris des collaborateurs.

A la dernière heure, il a fait appel à la basse phraséologie de cet inconscient de Nioche qui, dans un discours aussi violent qu'absurde, a diffamé M. Delahaye.

M. Leflet n'a pas osé insulter lui-même M. Delahaye. Il a chargé de cette besogne les rédacteurs insaisissables de la *Dépêche*, et ce pauvre M. Nioche.

Cela s'appelle de la prudence. M. Delahaye estimait jusqu'ici, et sa courtoisie à l'égard de son adversaire en fait foi, que dans notre marine M. Leflet avait dû contracter l'habitude d'autres procédés, et que son concurrent, s'il avait besoin de quelques principes d'économie politique, ne devait du moins, en fait de courage, attendre de leçons de personne.

Un distributeur de bulletins

M. Allain-Targé a employé, dans une commune voisine de Saumur, un bien drôle de particulier pour la distribution de ses bulletins.

Ce monsieur, après s'être présenté dans une maison où on lui avait refusé son précieux dépôt, ne trouva rien de mieux que de lancer mille et mille injures à la face du propriétaire.

Les injures, passe encore ; souvent le mieux est de n'en pas tenir compte. Mais des injures il en vint aux coups et, levant son bâton, il en asséna un vigoureux coup sur l'épaule de son contradicteur.

Plainte a été portée contre ce violent compère qui aura à rendre compte de sa brutale propagande.

L'appel du printemps

Le général Loizillon vient d'informer les commandants de corps d'armée que, désormais, l'appel du printemps des réservistes se ferait exclusivement par ordres d'appel individuels. Il n'y aura donc plus d'affiches de convocation au printemps.

Ascension à Angers

Une des attractions de la fête de bienfaisance du 27 sera l'ascension, par le capitaine aéronaute Calvayrac, dans le ballon *l'Auguste Pistré*.

M. Calvayrac, élève du célèbre Godard, a obtenu, l'an dernier, le premier prix dans un concours de ballons organisé par le ministère de la guerre ; il est monté à des altitudes considérables, 8,500 mètres.

Dimanche, *l'Auguste Pistré* tentera de s'élever à 7,000 mètres.

Les personnes désireuses de prendre part à l'ascension sont priées de s'adresser au café du Soleil, chez M. Robard, où les indications leur seront fournies.

Il n'y a, affirme M. Calvayrac, aucun danger ; d'ailleurs, un pharmacien sera dans la nacelle.

M. Calvayrac a fait plusieurs ascensions à Angers qui toutes ont réussi et ont vivement intéressé le public.

Observatoire météorologique d'Angers

Voici le résumé des observations de juillet 1893 :

PRESSION BAROMÉTRIQUE

Maximum absolu, 763^m/₄, le 28.

Minimum absolu, 750,02, le 12.

Moyenne, 756,9.

TEMPÉRATURE

De l'air (sous abri)

Maximum absolu, 36°, le 3.

Minimum absolu, 10°, le 27.

Moyenne, 20°2.

Sur le sol (surface)

Maximum absolu, 50°, le 1^{er}.

Minimum absolu, 5°4, le 27.

Dans le sol (à 0^m05 de profondeur)

Moyenne, 27°8.

Dans le sol (à 0^m30 de profondeur)

Moyenne, 21°5.

De l'eau (source)

Moyenne, 14°3.

État-civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 21 août. — Emile Martin, valet de chambre, a épousé Marie-Eugénie Tharode, lingère, tous deux à Saumur ; — Félix-Pascal-Louis Mazé, boulanger, à Genneteil (Maine-et-Loire), a épousé Eugénie-Émérance-Jeanne Mème, couturière, à Saumur ; — Jean-Marie-Hippolyte Baron, employé de commerce, a épousé Léonie-Marie Demeurant, sans profession, tous deux à Saumur.

Compagnie d'Orléans

UNE JOURNÉE AU BORD DE LA MER

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 26 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 8 fr. ; 3^e classe, 5 fr. 50.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 5 fr. 50 ; 3^e classe, 3 fr. 50.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 27 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 h. 59 du matin.

La distribution des billets commencera demain mardi 22 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 25 août.

FAITS DIVERS

LA VENDANGE DANS LE MÉDOC ET LE BORDELAIS

Dans le Médoc et le Bordelais, la chaleur a été telle que la vendange a complètement mûri en quatre jours et que l'on a commencé à cueillir le raisin au Château-Margaux.

La récolte, qui s'annonçait très belle et qui sera belle, a de ce fait subi une diminution qu'on évalue à vingt-cinq pour cent du rendement prévu.

Les propriétaires comptaient si bien sur une année exceptionnelle, que les tonneaux, valant d'ordinaire une dizaine de francs, ont atteint le prix fabuleux de dix-huit francs.

La vendange n'avait pas été aussi précoce depuis la fameuse année 1865, qui produisit les vins dits « de la Comète ».

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.
Paris, un an... 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale... 13 fr.

SOMMAIRE DU 15 AOUT 1893

Musée de Nuremberg (1 grav.), M. J. H. — Les fruits devant l'hygiène, M. le Dr Félix Regnault. — A travers le monde en ballon (1 grav.), M. M. — La ramille fourragère (1 grav.), M. Victorien Maubry. — Les chals de Siam au Muséum (3 grav.), M. E. Oustalet. — La mort et le bûcheron (1 grav.), M. J. Le Fustec. — Maître Simon, nouvelle, M. Charles Canivet. — La France au Siam (suite et fin) (2 grav.), M. X. Thiès. — La Maison civile du roi, charges infâmes et bizarres, M. Victor Fournel. — Un muet qui parle (1 grav.), M. François Miron.

Dernières Nouvelles

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

A Nice, M. Rouvier est élu président du conseil général par 18 voix et 4 bulletins blancs.

A Angoulême, le conseil général a élu M. Paul Deroulède vice-président.

A Saint-Etienne, le doyen d'âge, socialiste, prenant le fauteuil présidentiel, a prononcé un discours contre le parlementarisme, les panamistes et le peu de réformes sociales.

L'ÉLECTION D'ANGOULÊME

M. Gellibert des Seguins, élu avec 1,400 voix de majorité, à la place de M. Deroulède, s'est engagé à rendre son siège à M. Deroulède quand il le voudrait.

LE ROI DE SIAM

Le Roi est revenu à Bangkok. Il a reçu en audience M. Le Myre de Vilers.

Le prince Swasti est parti pour Londres avec deux des fils du Roi.

L'ESCADRE RUSSE DE LA MÉDITERRANÉE

Le *Times* dit que la nomination de l'amiral Avelon comme commandant de la nouvelle escadre russe de la Méditerranée ne laisse plus aucun doute au sujet de cette escadre, qui se composera probablement cette année des vaisseaux russes actuellement à New-York, et qui se rendront à Toulon pour rendre la visite faite par l'amiral Gervais à Cronstadt.

ITALIENS ET PRUSSIENS

Le Roi, le prince de Naples et le prince Henri de Prusse sont à l'île Maddalena.

LE PRINCE DE NAPLES A METZ

Le projet de ce voyage a été, contrairement à ce qui a été dit, communiqué aux ministres ; mais plusieurs d'entre eux exprimèrent leur mécontentement à leurs amis. M. Grimaldi, surtout, redoutait les effets de ce voyage sur les négociations entamées avec la France pour la nationalisation des monnaies divisionnaires d'argent. Il en fut de même au ministère de la guerre.

UN PLEBISCITE SUISSE

Le peuple suisse, par 180,000 voix contre 108,000, a accepté la proposition tendant à introduire dans la Constitution fédérale l'interdiction de saigner les animaux de boucherie sans les avoir préalablement étourdis.

Ce mouvement est dirigé contre le mode d'abatage israélite.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 19 août 1893

PARIS: Les ambassades à Paris: Ambassade d'Autriche. — Le salon de l'Ambassade. — Le cabinet de l'Ambassadeur. — Le jardin de l'Ambassade. — La salle à manger et la livrée. — L'escalier. — Salon rouge. — Salon des mosaïques.

BEAUX-ARTS: La charité chez les Derviches, tableau de M. Ernst.

DÉPARTEMENTS: Pas-de-Calais: Démantèlement des fortifications d'Aire-sur-la-Lys.

ÉTUDES ILLUSTRÉES: La photographie sous-marine. — La caricature électorale.

RUSSIE: Manœuvres de passage de rivière. — Passage d'un gué au pied de l'église de Karachovo (environs de Moscou).

PORTRAITS: Le général Doukounine, chef d'état-major général de l'armée de Moscou.

En supplément: *Ce qu'Elle voulait*, roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro: 50 centimes.

CONSERVATION de la SANTÉ par l'hygiène de la bouche

L'Académie de Médecine de Paris (séance du 1^{er} Mars 1892) a donné une très haute approbation à un travail sur les Antiseptiques composés, présenté par le Dr de Christmas et le Dr Respaud, fondateur de l'*American Dentaire*, 1, rue Lafayette, Paris. Ce travail prouve que l'association des antiseptiques multiplie leur puissance.

Le Dr Respaud s'est aussitôt servi de cette découverte pour instituer une formule pour la fabrication de produits dentifrices: le *Dentol* et la *Pâte Dentol*, véritablement efficaces contre les microbes nuisibles de la bouche et ceux des maladies infectieuses. Des échantillons ont été délivrés par les Distributeurs automatiques des gares de Paris et des principales villes, où le public s'est convaincu que le *Dentol* est incomparablement supérieur aux eaux dentifrices les plus vantées, qui n'ont pas suivi les progrès de la science, ne sont pas antiseptiques et sont par conséquent sans action utile.

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, à Saumur.

Envoi franco du prospectus sur demande. Entrepôt maison du Royal Windsor, rue de l'Echiquier, 22, Paris.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre: l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix: 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée: une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacie Normandine, DESCHAMPS, 41, 43 et 45, rue Saint-Jean.

A. COURTET, entrepositaire, rue Dailly, à Saumur

SUCRE POUR VENDANGES

Par 1,000 kilos — 70 francs par 100 kilos.

Etude de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

PURGE LÉGALE

Suivant exploits de Me Vétier, huissier à Rennes, en date du douze août mil huit cent quatre-vingt-treize, et de Me Riffault, huissier à Saumur, en date du quatorze août même mois, enregistrés :

1. M. Edouard-Raymond Girard, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Dacier, numéro 24 ;

2. MM. Louis Gasnault, garde particulier, demeurant à Moyer, commune de Verrie, et Louise Eflray, propriétaire, demeurant à Villemolle, commune de Verrie ;

3. Madame Mathilde Doguereau, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, numéro 19, veuve de M. Etienne Thoreau ;

4. M. Joseph Bidault-Roussel, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, numéro 30 ;

5. Et M. Auguste Chartier, propriétaire, demeurant à Saint-Mathurin ;

Pour lesquels domicile est élu à Saumur, rue Pavée, numéro 1, en l'étude de M^e LECOY, avoué près le Tribunal civil de ladite ville.

Ont, pour parvenir à la purge des hypothèques légales qui, indépendamment de celles inscrites, pourraient grever les immeubles ci-après désignés,

Fait notifier à :

1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ; — 2^o M. Georges Guillet, capitaine instructeur au 10^e régiment d'artillerie, en garnison à Rennes, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Jules Guillet, issu du mariage de Madame Louise-Alice Charbonneau, avec feu M. Jules Guillet ;

L'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le trente-et-un juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, constatant :

1^{er}. — Le dépôt fait audit greffe de la copie collationnée et enregistrée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Le Baron et son collègue, notaires à Saumur, ensemble de la déclaration de command, mise à la suite de ce procès-verbal, en date du lendemain, le tout enregistré, contenant vente à Messieurs Girard, Gasnault, Eflray, Bidault-Roussel, Chartier et Madame veuve Thoreau, de divers immeubles dépendant :

1. De la communauté de biens ayant existé entre M. René-Constant Charbonneau, propriétaire, et dame Joséphine Rallet, son épouse, demeurant à Saumur, décedés ;

2. De la succession dudit M. Charbonneau ;

3. De la succession de M. Edouard Charbonneau fils, en son vivant capitaine au 132^e régiment d'infanterie de ligne, demeurant à Verdun (Meuse), décedé ;

4. Et du patrimoine de Madame Louise-Alice Charbonneau, déjà nommée, propriétaire, veuve de M. Jules Guillet, docteur-médecin, ladite dame demeurant à Cholet, savoir :

1. M. Girard, du premier lot moins l'article quatorzième, comprenant, sous l'article premier, une maison d'habitation et d'exploitation, sise au lieu dit Moyer, commune de Verrie, et dépendances, le tout formant un ensemble de trois hectares quatre-vingt-dix-sept ares cinquante-trois centiares, et de cent neuf hectares soixante-quatre ares soixante-seize centiares de bois taillis, terres labourables, vignes et landes, situés communes de Verrie et de Chenchutte-les-Tuffeaux, formant les articles deux à treize inclus dudit premier lot, et les deuxième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième lots des biens vendus.

Moyennant le prix principal de quatre-vingt-huit mille cent francs, en sus des charges ;

2. Madame veuve Thoreau, du douzième lot, comprenant trois hectares soixante ares soixante-cinq centiares de landes, et du treizième lot, comprenant trente-neuf hectares cinquante-deux ares soixante-deux centiares de taillis, le tout situé commune de Verrie ;

Moyennant le prix principal de dix-huit mille francs en sus des charges ;

3. MM. Louis Gasnault et Eflray, conjointement de l'article 14 du premier lot, comprenant deux hectares soixante-huit ares trente-cinq centiares de vigne, et du troisième lot, comprenant cinq hectares soixante-treize ares de taillis, le tout situé communes de Verrie et Chenchutte-les-Tuffeaux ;

Moyennant le prix principal de huit mille neuf cents francs, en sus des charges ;

4. M. Bidault-Roussel, du quatorzième lot, comprenant une cave, sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, numéro 17, avec cour et hangar devant ;

Moyennant le prix principal de dix-huit cents francs, en sus des charges ;

5. Et M. Chartier, du quinzième lot, comprenant trois hectares vingt-sept ares de pré, au lieu dit le Pré-des-Tailles, com-

mune de la Ménitry ;
Moyennant le prix principal de dix-huit mille cent francs, en sus des charges ;

2^{em}. — L'insertion d'un extrait desdits procès-verbal et déclaration de command, au tableau à ce destiné, placé dans l'auditoire du Tribunal civil de Saumur, pour y rester affiché pendant tout le temps voulu par la loi.

Leur déclarant que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles ci-dessus désignés seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains de MM. Girard, Gasnault, Eflray, Bidault-Roussel, Chartier et de Madame veuve Thoreau, de toute hypothèque légale ;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République :

1^{er}. — Que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des époux Charbonneau-Rallet, de M. Edmond Charbonneau, et de Madame veuve Guillet, ci-dessus nommés :

1. M. Auguste-Armand Boinet, receveur de l'enregistrement, demeurant à Paris, rue du Roi-de-Sicile, numéro 60 ;

2. M. Alphonse-Alexandre Boinet, docteur-médecin, et Madame Emilie-Henriette Bouché, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de la Banque, numéro 20 ;

3. Madame Victoire-Anne Tulasne, propriétaire, veuve de M. Gabriel Ceshron, demeurant à Saumur ;

4. M. Jean-Auguste Boutillier de Beauregard, propriétaire, et Madame Marie-Cécile Dupuy, sa femme, demeurant ensemble à Louerre ;

5. M. Charles Vaidy, propriétaire, et Madame Renée Dugué, son épouse, demeurant ensemble à Baugé ;

6. M. Jacques Dubois, propriétaire, et Madame Perrine Cellier, son épouse, demeurant ensemble à Beaudeau ;

7. M. René Breton, propriétaire, et Madame Marie-Anne Coutard, son épouse, demeurant ensemble à Baugé ;

8. Mademoiselle Pauline-Ludovic Le Noir de Pas-de-Loup, propriétaire, demeurant à la Brardaye, commune de Vivry ;

9. M. Félix Gaudais, propriétaire, demeurant à Saumur ;

10. Madame Marie Gaudais, veuve de M. Mathieu-Chérubin Dézé, propriétaire, demeurant à Saumur ;

11. M. Louis-Paul Gaudais, ancien notaire, décedé à Saumur le vingt et un août mil huit cent soixante-neuf.

2^{em}. — Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus de MM. Girard, Gasnault, Eflray, Bidault-Roussel, Chartier et de Madame veuve Thoreau, ils feraient publier ladite notification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément aux articles 2193 et 2194 du Code civil et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des 9 mai et 1^{er} juin 1807 et 8 mai 1812.

En conséquence, sommation est faite à toutes personnes intéressées d'avoir à prendre dans le délai de droit, sur les immeubles ci-dessus désignés et contre qui il appartiendra, toutes inscriptions d'hypothèque légale, et ce, à peine de déchéance.

Saumur, le 21 août 1893.

LECOY.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermes, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreux, lièvres, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Remise, Ecuries, Grenier et Cour.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré.

Etude de M^e POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

A VENDRE

Aux enchères publiques

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 27 août 1893, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

1^o Une Propriété

Sise à la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Comprenant : Maison d'habitation avec dépendances, jardin potager.

Mise à prix : 4,500 fr.

2^o Un hectare 5 ares 30 centiares de pré et boire, dit le Pré-de-l'Île, même commune, planté d'arbres, avec maisonnette.

Mise à prix : 2,500 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, et à M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

Etude de M^e BLANCHET, notaire à Angers.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

TROIS FERMES

Sises communes de Trémentines, de la Tourlandry et des Gardes, arrondissement de Cholet, contenant ensemble 193 hectares.

Très bon rapport.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e BLANCHET, ou à M. ROBIN, expert-comptable à Angers, rue de la Roë.

Etude de M^e BLANCHET, notaire à Angers.

A VENDRE

Dans l'arrondissement de Saumur, canton de Vihiers,

Terre de 265 hectares avec vieux Château et sept Fermes

PLACEMENT AVANTAGEUX

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BLANCHET, ou à M. ROBIN, expert-comptable à Angers, rue de la Roë.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS.

Location — Accords — Réparations

M^e NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers (Vienne), demande pour le premier septembre un CLERC expéditionnaire.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
PLAIES-VULGÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Bataillons Militaires à MELUN (S. et M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure. Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Mairaines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de mode (tapiserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.)

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie PAUL GODET.